

Appel à projets « Promotion et soutien aux projets de Santé 2019 »

Contexte

La Commune de Saint-Gilles lance un appel à projets visant à soutenir les actions locales pour renforcer et/ou compléter les actions de promotion de la santé. La santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de bien-être total, physique, mental et social ». La crise socio-économique que subit l'Europe actuellement a pour conséquence qu'une grande partie des gens souffre entre autres de la pauvreté, de l'inégalité des chances et de la difficulté d'accès à la santé. Par ailleurs, l'impact des maladies chroniques est considérable en Belgique et en Europe.

Objectifs et priorités

Les priorités suivantes s'inscrivent dans le plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 coordonné par le Gouvernement francophone bruxellois de la Commission communautaire française. Dans une optique de changements de comportements favorables en matière d'alimentation, d'activité physique, de la prévention de la santé bucco-dentaire et contre les maladies chroniques, la Commune de Saint-Gilles souhaite soutenir les projets visant à :

- Développer des outils de communication attractifs et efficaces, afin d'améliorer l'accès à une information de qualité sur la santé pour les saint-gillois (prévention sur les maladies chroniques, campagne de dépistage,...) ;
- Enseigner et sensibiliser les enfants à adopter les bons comportements pour protéger leurs dents des caries dues aux mauvaises habitudes d'hygiène bucco-dentaire et aux mauvaises alimentations et dont la consommation excessive de sucres ;
- Sensibiliser la population à pratiquer une activité physique est reconnu mondialement comme le 4^{ème} quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale ;

Critères de sélections

Parmi les critères de sélection seront considérés :

- L'adéquation aux priorités définies ci-dessus,
- L'impact du projet sur le public cible précisé dans le projet,
- La mixité de genre,
- La dimension durable et environnementale.

Règlement et procédure

Cet appel à projets est régi par le règlement communal relatif à l'octroi et à l'utilisation des subventions communales fixant les critères de recevabilité, d'éligibilité et de sélection, modalités d'attribution et de contrôle d'utilisation du subside). La demande sera introduite au moyen du formulaire ad hoc téléchargeable sur le site de www.stgilles.brussels **au plus tard le lundi 30 octobre 2019**.

Personne de contact

Commune de Saint-Gilles – service Santé
Mme AMARA namara@stgilles.brussels